

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02-50/2024**

Date de convocation : 29 novembre 2024

Date d'affichage : 29 novembre 2024

Objet : Fixation d'un tarif photocopies pour les associations à compter du 1^{er} janvier 2025

L'an deux mil vingt-quatre et le trois décembre à 20 heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Frédéric BERNE - Annabelle MORILLAS - Jérôme GUILLOUD

Absents, excusés : Anne-Lise CALABRIN - Virginie TARDY - Séverine CAPOGNA

Procurations : Virginie TARDY à Annabelle MORILLAS

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, les associations de Saint Michel sur Savasse pourront faire leurs impressions (A3, A4, noir et blanc ou couleur) en grand nombre au secrétariat de mairie afin de leur faire bénéficier des tarifs attractifs appliqués par le prestataire à la mairie de Saint Michel. Considérant qu'il convient de fixer un prix pour la réalisation d'une telle prestation. Le Maire propose de fixer les tarifs conformément au coût des photocopies (coût copie + papier), sans surcoût.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs des photocopies pour les associations comme suit :

- A4 noir et blanc : 0,02 €
- A4 couleur : 0,06 €
- A3 noir et blanc : 0,04 €
- A3 couleur : 0,12 €

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 4 décembre 2024

Le Maire

Pierre COLOMB

